

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 octobre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.313

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Dans la réponse ci-jointe (demande 2022-2023-277), le MSSS indique que 191 infractions pour la vente de tabac au mineur cette année ont été signifiées à des points de vente réguliers.

J'aimerais que vous m'indiquiez svp combien d'infractions, sur ces 191, ont été signifiées :

- à des commis de détaillants;
- à des exploitants de commerce. » (*sic*)

Pour le moment, aucun de ces constats n'a encore été signifié aux exploitants, ils sont présentement en traitement et seront déposés au directeur des poursuites criminelles et pénales pour analyse de la preuve. Ensuite, il y aura signification de ces constats. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme qu'il s'agit de 191 exploitants de commerces non conformes et ce chiffre n'inclut pas les rapports d'infraction généraux des commis.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 1